



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AGENT·ES TECHNIQUES ET DES ENSEIGNANT·ES DES COLLÈGES DE SEINE-SAINT-DENIS

Le 3 juillet 2019, nos organisations syndicales ont été reçues par le Conseil Départemental quant au problème de l'amiante dans les collèges de Seine-Saint-Denis. La réponse qui nous a été fournie, est la même que celle fournie jusqu'à présent : « **Tout va bien, on gère ! Oui, il y a des gens qui travaillent dans des collèges amiantés**, l'amiante il y en a dans tous les collèges construits avant 1997. Cela ne veut pas dire que tou·tes les collègues sont en danger ».

Cette réponse est loin de nous satisfaire, car, en approfondissant au cours de l'audience, nous nous sommes vite aperçus des limites de celle-ci :

- **L'accès aux DTA (Dossier Technique Amiante)**, qui explique où se trouve l'amiante dans les collèges, **reste compliqué**. Une majorité d'entre eux n'a pas été remis à jour depuis 2012 et si une campagne de réactualisation est bien lancée, celle-ci ne sera pas terminée avant fin 2020. En attendant, le Conseil Départemental se révèle incapable de nous dire quels travaux ont été faits et à quels endroits : « ce serait nous mentir que nous dire cela ! ». Par ailleurs, une partie des DTA se révèlent incomplets pour la simple raison que des lieux n'ont jamais été analysés...

- **L'information aux personnels et usager-es est insuffisante** : le Conseil Départemental ne prévoit qu'une seule réunion en octobre 2019 pour informer les 1200 ATTEE. Concernant les consignes sur le décapage, les autorités départementales avouent ne pas savoir le nombre d'agent-es ayant eu connaissance de celles-ci. Concernant les autres catégories de personnels (enseignant-es, AED...), il s'en remet à la DSDEN pour les informer. Pour ce qui est des usager-es, rien n'est prévu.

- **La prévention de la santé des personnels est négligée** : alors même que le Conseil Départemental sait le déroulé de carrière de chacun·e de ses agent-es, **c'est à ces dernier-es de se manifester et de demander une fiche d'exposition**. Et ce n'est que la première étape du parcours du combattant que le Conseil Départemental impose : les agent-es considéré-es comme les plus à risque (les agent-es de maintenance et les équipes mobiles territoriales) seront traité-es en priorité. Les autres (les agent-es polyvalent-es) peuvent attendre : « on ne peut pas tout faire d'un coup, car nous ne sommes pas assez nombreux-ses ».

Face à ces réponses qui n'en sont pas, nous nous devons de maintenir la pression pour en parler. Nous vous proposons donc de nous retrouver le :

**MERCREDI 16 OCTOBRE À PARTIR DE 9H
À LA BOURSE DU TRAVAIL DE BOBIGNY : SALLE ORESTE
TRAM T1 : ARRÊT « LIBÉRATION »**

Pour participer à cette Assemblée Générale, votre syndicat peut vous faire une Autorisation Syndicale d'Absence.